

Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie B.2.1

Nº de la demande : 2013-1762

Demande : Nouvelle préparation commerciale

Produit : Générateur de chlore automatique 2XMCG

N° d'homologation : 31159 Matière active (m. a.) : Dispositif Numéro de document de l'ARLA : 2348673

Objet de la demande

La présente demande vise à homologuer le générateur de chlore automatique 2XMCG, un chlorinateur à l'eau salée pour les piscines et les spas à usage commercial (CU 29).

Évaluation des propriétés chimiques, évaluation sanitaire et évaluation environnementale

Aucune évaluation chimique, environnementale ou sanitaire n'est requise aux fins de la présente demande.

Évaluation de la valeur

Des données sur l'efficacité provenant d'un essai en laboratoire ont été soumises pour confirmer la quantité quotidienne de chlore libre disponible produite par le générateur de chlore automatique 2XMCG. Le dispositif peut générer un maximum d'acide hypochlorique équivalent à 2,4 kg de chlore libre disponible par jour, ce qui est suffisant pour produire de 1 à 3 ppm de chlore libre disponible dans les piscines d'un volume d'eau maximal de 567 800 L, et de 3 à 5 ppm dans les spas. Par conséquent, l'utilisation du générateur de chlore automatique 2XMCG dans les piscines et spas à usage commercial est acceptable.

Conclusion

Après examen de la présente demande, l'utilisation du générateur de chlore automatique 2XMCG dans les piscines et spas à usage commercial est acceptable.



Références

PMRA

Document

Number Référence

2310970 CSA - Authorization to Mark, DACO: 10.6

2319412 Chlorine Output Test - SCMax 177 - 2XMCG, DACO: 10.2.3.3,9.4.6

ISSN: 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2014

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.